



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION CAP EXCELLENCE

DÉLIBÉRATION N°2019.10.07/708

Vote du budget supplémentaire

. Budget annexe centre culturel de Sonis

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Nombre de membres en exercice du Conseil Communautaire : 50

7^{ème} séance de l'année 2019

Mercredi 23 octobre 2019

L'an deux mille dix-neuf, le mercredi 23 octobre, à 10 heures 30, le conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence, s'est rassemblé au siège de CAP Excellence (salle du Conseil), sis 18 boulevard LEGITIMUS 97 110 Pointe-à-Pitre, sous la présidence de Monsieur *Éric JALTON*, président, en vue de délibérer suivant l'ordre du jour de la convocation datée du 17 octobre 2019.

Présents : 27

Président

M. Éric JALTON

Vice-présidents

M. Jacques	BANGOU	1 ^{er} Vice-Président
M. Georges	DAUBIN	2 ^{ème} Vice-Président
Mme Hélène	MOLIA-POLIFONTE	4 ^{ème} Vice-Présidente
Mme Suzelle	SÉVILLE	5 ^{ème} Vice-Présidente
Mme Maguy	CÉLIGNY	9 ^{ème} Vice-Présidente
M. Fred	EUSTACHE	10 ^{ème} Vice-Président
Mme Renéc-George	NABAJOTH-DELOUMEAUX	14 ^{ème} Vice-Présidente

Conseillers communautaires - Membres du bureau

M. Fabert	MICHÉLY
Mme Corinne	PÉTRO
Mme Alberta	ALBÉRI
M. Justin	DESSOUT
M. Michel	RINÇON
Mme Francesca	FAITHFUL

Autres conseillers communautaires

Mme Maryse	ALIDOR-DAHOMAS
M. Georges	BERGINA
Mme Sylvie	CHAMMOUGON-ANNO
M. Audry	CORNANO
Mme Lydia	FANHAN-LAURIETTE
M. José	GUIOLET
Mme Célia	HATCHI-MIMETTE
Mme Solange	LEBLANC
M. Jocelyn	LÉRÉMON
M. Maurice	LORQUIN
Mme Nadiah	SURVILLE-PÉRAFIDE
M. Denis	BERNADOTTE
M. William	SURDIN

Excusés représentés : 2

Vice-présidentes :

Mme Claudine CHALUS-BAZILE (12^{ème} Vice-présidente)
Procuration à M. Georges DAUBIN

Mme Marie-Corine LACASCADE-CLOTILDE (12^{ème} Vice-présidente)
Procuration à Mme Nadiah SURVILLE-PÉRAFIDE

Excusés non représentés : 12

Vice-présidents :

M. Rosan RAUZDUEL (3^{ème} Vice-Président)
Mme Eliane GUIOUGOU-FIRPIONN (6^{ème} Vice-Présidente)
Mme Murielle JABÈS (7^{ème} Vice-Présidente)
M. Georges BREDENT (8^{ème} Vice-Président)
M. Dominique BIRAS (11^{ème} Vice-Président)

Conseillers communautaires - Membres du bureau :

Mme Josiane GATIBELZA
Mme Marie-Camille MOUNIEN
Mme Lyliane PIQUION
M. Max CÉLIGNY

Autres conseillers communautaires :

Mme Lise Claude AZÈDE
M. Chazy CIRANY
M. Harry DURIMEL

Absents : 9

Vice-président :

M. Pierre THICOT (15^{ème} Vice-Président)

Autres conseillers communautaires :

M. Jean-Luc CÉLIGNY
Mme Juliana FENGAROL
M. Daniel MARSIN
M. Alix NABAJOTH
M. Jean-Charles SAGET
M. Patrick SELLIN
Mme Ketty WALPO
Mme Nadège THÉOPHILE



Conformément à l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales (CGCT), les conditions de quorum étant réunies, le conseil communautaire peut valablement délibérer.

Les conseillers présents représentant la majorité des membres en exercice qui sont de 50, il a été procédé selon l'article L2121-15 du CGCT à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein de l'Assemblée.

Madame Renée-Georges NABAJOTH-DELOUMEAUX ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE ;

- VU les dispositions du code général des collectivités territoriales,;
- VU l'instruction comptable des communes M14 ;
- VU l'arrêté préfectoral n°2008/2042/AD/II/2 du 30 décembre 2008 portant création de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence et approuvant les statuts de l'EPCI;
- VU l'arrêté préfectoral n°2012-1322/SG/DICTAJ/BRA en date du 29 novembre 2012 portant extension de périmètre de CAP Excellence à la ville de Baie-Mahault au 1^{er} janvier 2013;
- VU l'arrêté préfectoral n°971-2017-03-08-001/SG/DICTAJ/BRA daté du 8 mars 2017 portant modification et actualisation des statuts de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence;
- VU la délibération n°10.12.09/118 du conseil communautaire en date du 14 décembre 2010 relative à la définition de l'intérêt communautaire des compétences transférées;
- VU la délibération du conseil communautaire n°2014.04.01/01 du 23 avril 2014 portant élection du Président de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence;
- VU la délibération n°2016.11.11/352 du conseil communautaire du 23 novembre 2016 portant modification et actualisation des statuts de CAP Excellence;
- VU la délibération n°2017.09.05/459 du conseil communautaire du 27 septembre 2017 portant modification de la délibération n°2014.04.01/29 du Conseil Communautaire du 23 avril 2014 portant délégation de certaines attributions du conseil au président;
- VU la délibération n°2019.04.03/652 du conseil communautaire du 15 avril 2019 portant vote des budgets primitifs 2019 : Budget annexe centre culturel de Sonis ;
- VU l'état 1259 FPU portant notification à CAP Excellence des bases prévisionnelles de fiscalité locale pour l'exercice 2018;

Considérant le rapport du Président ;

Considérant l'avis favorable de la commission finances réunie le 21 octobre 2019 ;

Après en avoir délibéré ;

DÉCIDE, À LA MAJORITÉ ET 1 ABSTENTION (M. Maurice LORQUIN) :



ARTICLE 1- De voter le Budget supplémentaire 2019 du *Budget annexe centre culturel de Sonis* comme présenté au rapport :

		RECETTES	DÉPENSES
Section de fonctionnement	Crédits votés en 2019	0,00	133 202,74
	Restes à réaliser de 2018	0,00	0,00
	Résultat de fonctionnement de 2018 reporté	133 202,74	0,00
	Total Section de Fonctionnement	133 202,74	133 202,74
Section d'investissement	Crédits votés en 2019	0,00	212 382,63
	Restes à réaliser de 2018	0	22 472,74
	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	234 855,37	0,00
	Total Section d'Investissement	234 855,37	234 855,37
TOTAL DU BUDGET		368 058,11	368 058,11

ARTICLE 2- D'autoriser Monsieur le président à signer tous actes et à prendre toutes décisions nécessaires à l'application de la présente délibération.

ARTICLE 3- Le président et le directeur général de CAP Excellence ainsi que le comptable public du centre des finances publiques de l'Agglomération CAP Excellence sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération

La présente délibération sera notifiée à Monsieur le sous-préfet de l'arrondissement de Pointe-à-Pitre, à Monsieur le maire de la ville des Abymes, à Madame le maire de la ville de Baie-Mahault, à Madame le maire de la ville de Pointe-à-Pitre ainsi qu'à Monsieur le comptable public du centre des finances publiques de l'Agglomération CAP Excellence.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Guadeloupe, dans un délai de deux (2) mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Elle sera publiée au recueil des actes administratifs de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence.

Pour extrait certifié conforme

Pointe-À-Pitre, le **05 NOV. 2019**

Le Président



- Délibération transmise à la sous-préfecture de Pointe-à-Pitre, le **05 NOV. 2019**
- Délibération transmise à Monsieur le maire de la ville des Abymes, le **06 NOV. 2019**
- Délibération transmise à Madame le maire de la ville de Baie-Mahault, le **06 NOV. 2019**
- Délibération transmise à Madame le maire de la ville de Pointe-à-Pitre, le **06 NOV. 2019**
- Délibération transmise à Monsieur le comptable public de l'Agglomération CAP Excellence, le **06 NOV. 2019**

ccuse de reception - Ministere de linterieur

171-200018653-20191023-20191007708-DE

ccusé certifié exécutoire

réception par le préfet : 05/11/2019

affichage : 05/11/2019

sur l'autorité compétente par
légalisation 971-200018653-20191023-20191007708-D

